



FGA

SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Paris, le 2 juin 2023

Madame CHMITELIN
Directrice de Chambres d'Agriculture
France
9 avenue George V.
75008 PARIS

Sujet : Préavis de Grève

Madame la Directrice,

La négociation, le 5 mai, de la clause de revoyure 2022 sur la revalorisation du point d'indice des Chambres d'Agriculture n'a pas abouti, suite à votre dernière proposition d'une hausse de 0,25%, ce qui amenait globalement une hausse de seulement 3%, en face d'une inflation à 5,20% sur la période. Pour notre part nous étions prêt en fin de séance à une mesure de 1,03%, (donc un total de 3.78%), soit la moitié de la hausse de budget du réseau induite par la hausse de 3 % De la TATFNB, hausse à laquelle nous avons contribué par nos demandes. Nous avons même, sans retour de votre part, évoqué une mesure de 0,75%, pour une hausse globale 2022 de 3.50%, identique à celle du point des fonctionnaires. Notre insatisfaction est grande et il en est de même pour les salariés du réseau. Notre prochain rendez-vous est fixé au 29 juin 2023 pour négocier les mesures 2023. C'est pourquoi, après concertation avec nos délégués syndicaux, nous envisageons une série d'actions, y compris des manifestations, sur l'ensemble du territoire pour peser sur les dirigeants afin d'obtenir ce jour-là une mesure satisfaisante pour les salariés, avec une inflation qui, sur la nouvelle période, semble se situer encore au-delà de 5%. Nous considérons comme également possible, selon l'issue de la négociation, de poursuivre nos actions après le 29 juin, actions qui pourront aller jusqu'à la grève.

En conséquence et conformément aux articles L2511-1, L2512-1 et suivants du Code du Travail et à l'article 5 du Statut du personnel des Chambres d'Agriculture, nous vous demandons de considérer ce courrier comme un dépôt de préavis de grève illimitée et reconductible sur l'ensemble du périmètre des Chambres d'Agriculture, Chambres d'Agriculture France y compris, sur le sujet de la valeur du point, pendant le restant de l'année 2023. Conformément aux délais légaux, les actions pourront commencer à compter du 9 Juin 2023.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Emmanuel DELETOILE
Secrétaire National FGA-CFDT